LÉGENDE

AÉRODROMES

TERRESTRES — HYDROBASES

Civil — Mixte Civil-Militaire — Militaire

Le symbole d'aérodrome noir indique la disponibilité d'approche aux instruments.
Les symboles d'aérodromes sont dans certains cas plus grands que la réalité pour plus de lisibilité.
La rose de l'aérodrome terrestre n'est indiqué que lorsqu'il est différent de la NAVAID associée.
La rose de l'hydrobase n'est indiqué que lorsqu'il est différent de l'aérodrome terrestre ou de la NAVAID associée adjacente.

DONNÉES D'AÉRODROMES

562 — Altitude en pieds au dessus du niveau de la mer.

Balisage lumineux disponible.

ARCAL

H24 Hrs du C/R: voir CFS.

Piste en dur.

Le plus grande longueur d'atterrissage disponible, arrondie au centaine de pieds la plus proche. Il pieds constituent la démarcation. Le 5600 denote 5700 et est indiqué par 57.

Données d'hydrobase ne sont pas montrées.

AIDES RADIO À LA NAVIGATION ET CASES DES COMMUNICATIONS

AIDES RADIO À LA NAVIGATION

Les installations de radionavigation non commandées de l'Aviation civile et celles de la Défense nationale sont soumis à interruption ou changement sans NOTAM.

Les aides LF/MF et VHF/UHF sont classées selon la portée et les données en VERT.

ROSE DES VENTS
Orientée vers le nord magnétique sauf dans l'espace aérien canadien NAT où elle est orientée vers le Nord vrai ou le Nord du système de référence global. Les roses secondaires sont utilisées dans les secteurs encombrés.

VOR — VORTAC — VORTAC — TACAN

Les symboles peuvent être désaxés pour assurer la netteté de la présentation, cependant les coordonnées seront aussi placées correctement.

DME — NDB LF/MF

Radiobornes en avertissement avec NDB et code indicatif.

Radiophares d'alignement de piste à guidage en route.

DONNÉES DES AIDES À LA RADIONAVIGATION

NOM Ch 102 **113.5 YWG** [illegible] N49 55.7 W97 14.3 DME 113.5 — Aides VHF/LF et LF/MF ou implantées avec une FSS, indiquant la fréquence ou canal indiqué. Le soulignement indique que la station émet une identification aux fins de communication avec l'ATS.

NOM Ch 98 **115.1 YHZ** [illegible] 7844 55.4 W63 29.1 — Coordonnées Nexrad

NOM **Ch 82 UOD** [illegible] N45 55.7 W67 14.3 DME 113.5 — Aides UHF.

NOM **115.75 PIA** [illegible] Ch 84CY — Canaux TACAN et DME sans phonie et non soulignés.

NOM 248 NAM [illegible] N44 55.7 W67 14.3 PHNG — Aides UHF/LMF. Le soulignement indique que la station émet une identification aux fins de communication avec l'ATS.

Sur 3 fréquences non NAV CANADA / MDN.

Sujet à fermetures imprévues sans NOTAM.

CASES DES COMMUNICATIONS AIR/SOL

249.6 — 239.8

Diversion aucun en route — LES CASES À LIGNES GRASSES indiquent des stations d'information de vol (FSS) dotées du bon de fréquences 126.7, 123.5, 243.0 et 121.5 (urgence). Les fréquences et altitude disponibles sont indiquées au-dessus de la case. Les fréquences 243.0 et 121.5 (MHS) ne sont pas disponibles.

"OVT vcr CFS" indique qu'aux services de renseignements de vol, les fréquences ne sont pas disponibles. Voir CFS pour renseignements.

122.5 — 126.7

Diversion aucun en VORTAC

Installation radio télécommandée de communication (RCO) ou installation radio télécommandée de communication et de contrôle (RCC) des aides à la navigation. Les fréquences discrètes en bases de données de navigation. Les aides à la ligne droite sont télécommandées de la FSS. Les fréquences ne sont pas jumelé indiqué dans la case.

QUÉBEC 126.7 (Kcdt)

Les spécialistes FICF/FSS achèvent sélectivement le transfert de la FICF à la FSS. Les FSS vont jouer le service de transmission aéronautique (voir CFS).

126.7 — RCO ou DRCO non associé à des aides à la navigation.

THUNDER BAY

DRCO — Instructions pour composition directes dans CFS.

CARS — Station radio d'aérodrome communautaire (CARS).

A/G — Station privée sérdcd (A/G).

Fonctionnement à temps partiel.

122.1R 122.4 — É.-U. (y compris l'ALASKA) Les cases en lignes grasses indiquent des stations d'information de vol (FSS). Les fréquences 122.2 et 122.1R (urgence) et 121.5 ne sont normalement disponibles à toutes les FSS sans pour autant être indiquées dans les cases. Toutes les autres fréquences indiquées sont disponibles aux FSS locales.

RADIO — Radiodiffusion de bulletins météo enregistrés.

Les fréquences placées au-dessus de la ligne droite des cases sont des fréquences discrètes de la station en question. Les autres fréquences au centre FSS identifiées sont disponibles. Toutefois l'altitude et la configuration du terrain peuvent déterminer leur réception.

CHADRON COR — Nom et indicatif pour FSS non associés à une NAVAID.

122.1R — LES CASES À LIGNES GRASSES indiquent une station et sont nom de centre FSS indiquant aucune fréquence discrète.

WASHINGTON — Nom CANADA / MDN.

INFORMATIONS D'ESPACE AÉRIEN ET DE ROUTE

VOIES AÉRIENNES ET ROUTES

Données VHF/UHF indiquées en NOIR. Données LF/MF indiquées en VERT.

Certaines voies aériennes/routes aériennes VHF/UHF sont dotées à partir d'installations LF/MF. Les VOR, NDB, DME et TACAN qui ne sont pas utilisés en radio-compas ADF en bon ordre de marche, sont aussi utilisés pour les aéronefs dont les portions sont indiquées en vert.

Axe d'identification de voie aérienne VHF/UHF.

Axe et identification de voie aérienne LF/MF.

Route non commandée et identification.

Direction des voie aux altitudes paires indiquée par le côté pointu de la case.

Route communément utilisée ou évitée.

Route RNAV free de l'espace aérien inférieur (au-dessous du niveau 180).

Route RNAV free de l'espace aérien supérieur (au-dessus du niveau 180).

Les radiorésertes de référence sont calculés à partir du point de cheminement ou NAVAID en degrés VRAIS (Nord vrai) et en degrés MAG (Nord magnétique) dans l'espace aérien inférieur (au-dessous du 5J).

Radial d'une aide radio VHF/UHF.

Radiaverset en approximativement vers une aide radio LF/MF.

Dans l'Espace aérien inférieur du Sud, les relèvements en éloignement LF/MF sont calculés d'après la déclinaison appliquée à l'aide radio au quart de mille le plus proche (au-dessous du niveau 5J). Ailleurs, les relèvements en éloignement LF/MF sont calculés à l'aide radio en trajectoires vraies.

Indicateur d'emplacement d'une intersection utilisée avec un relèvement radial pour former une intersection en l'absence d'autre indication évidente.

Indicateur d'emplacement d'une installation utilisée avec un relèvement radial pour former une intersection en l'absence d'autre indication évidente.

Point de décompte du mileage.

Décalage en nautiques DME. (Distance à parcourir avant le point de décompte).

Décalé un repère DME. (Mileage encoché et indiqué en l'absence d'autre indication évidente).

Mileage total entre les aides radio indiquées. Il ne compte ainsi aucun décalage.

Mileage entre d'autres points de compte (rends, aides radio etc) ou décompte du mileage.

MEA (Altitude minimale en route).

MOCA (Altitude minimale de franchissement d'obstacle).

MRA (Altitude minimale de réception).

MAA (Altitude maximale d'utilisation).

Changement de MEA ou de MOCA survenant à une intersection ou à un point de décompte du mileage.

Point de changement avec mileage jusqu'aux aides radio. (Non indiqué sur points équidistants).

É.-U. (y compris l'ALASKA)

MCA (Altitude minimale de survol).

MRA (Altitude minimale de réception).

MAA (Altitude maximale autorisée).

ALTITUDES DE CROISÈ RE - CANADA

Milliers de pieds impairs — Milliers de pieds impairs

VFR 60 000 / 3000 AGL

Milliers de pieds impairs

NOTE:
CERTAINES VOIES AÉRIENNES FONT EXCEPTION À LA TABLE CI-DESSUS. LE CÔTÉ POINTU DES CASES D'IDENTIFICATION DES VOIES AÉRIENNES INDIQUE LA DIRECTION DES VOLS AUX ALTITUDES PAIRES

POINTS DE COMPTE RENDU

Obligatoire — Sur demande

Un radiophare, intersection ou un point de cheminement encercle digitale (si connu) avec l'application du RNAV.

La flèche pointe vers des aides formant une intersection en l'absence d'autre indication évidente.

LIMITES

FIR (Région d'information de vol).

Région de trajectoire vraies.

Zone d'identification de la défense aérienne.

Limite de région de contrôle (CTA).

Fuseau horaire observé.

Temps universel coordonné (UTC).

Frontière internationale.

Région du calage d'altimètre.

Zone de contrôle de classe "B" (plafond de 5000 pieds AML, ailleurs au-dessus de l'altitude de 2700 pieds).

Zone de contrôle de classe "C" ou "D" (lettre qu'indique, à plafond de 3000 pieds AML, ailleurs au-dessus de l'altitude de 2700 pieds).

Zone de contrôle de classe "E" (plafond de 3000 pieds AML à moins d'être indiqué (AAE altitude d'extrémité).

NOTE: Les limites de contrôle indiquées sur les cartes LO (sauf lorsque les trouvent entièrement dans une carte de région terminale.

Carte de région terminale

ESPACE AÉRIEN À STATUT SPÉCIAL

CYA - Code d'activité de zone de service consultatif.

(F) Chasse d'advoir;
(M) Voi-Ecole;
(T) Transport militaire;
(P) Parachutisme;
(G) Planeur;
(O) Entraînement.

CYR - Réglementée.
CYD - Dangereuse.

MOA - Zone d'opérations militaires (en VOIR).

Les zones CYR et CYD sont indiquées sur les cartes LO lorsqu'elles se trouvent entièrement dans une carte de région terminale.

ÉÉ.-U. (y compris l'ALASKA)

Dander Rm — Nr. Réglementée. — Nr. Dangereuse.
MOA - Zone d'opérations militaires (en VOIR).

DIVERS

La valeur de la déclinaison magnétique dépend de l'année de publication de la carte et est calculée ajoutée du mileage de la carte.

Circuit d'attente avec vitesse indique la vitesse maximale permise pour le protéger d'attente et de navette.

Le mileage indiqué sur la ligne indique la fin du segment en éloignement (distance à considérer au lieu d'une valeur en temps).

Les distances sont indiquées en mètres marins. Les relèvements en éloignement de l'espace aérien inférieur du Nord ou les routes sont en degrés vrais (ex. 2587).

Les altitudes sont AGL à moins d'indication contraire.

Les MOCA (ou les MEA lorsque les MOCA sont omis) ne garantissent pas des niveaux de réception des stations et ne tiennent sur les conditions ISA (thermosphère type internationale).

Les secteurs non colorés (blancs) décrivent des espaces aériens contrôlés.

Les secteurs colorés (verts) décrivent des espaces aériens non contrôlés.

Routes océaniques.

Altitude minimale de zone (AMA) — Recyclable

ALTITUDES DE CROISÈ RE - É.-U.

Milliers de pieds impairs — Milliers de pieds impairs

VFR à plus de 3000' AGL, IFR en dehors de l'espace aérien contrôlé. IFR à l'intérieur de l'espace aérien contrôlé, VFR en dehors de l'espace aérien.
Les directions sont en degrés magnétiques.
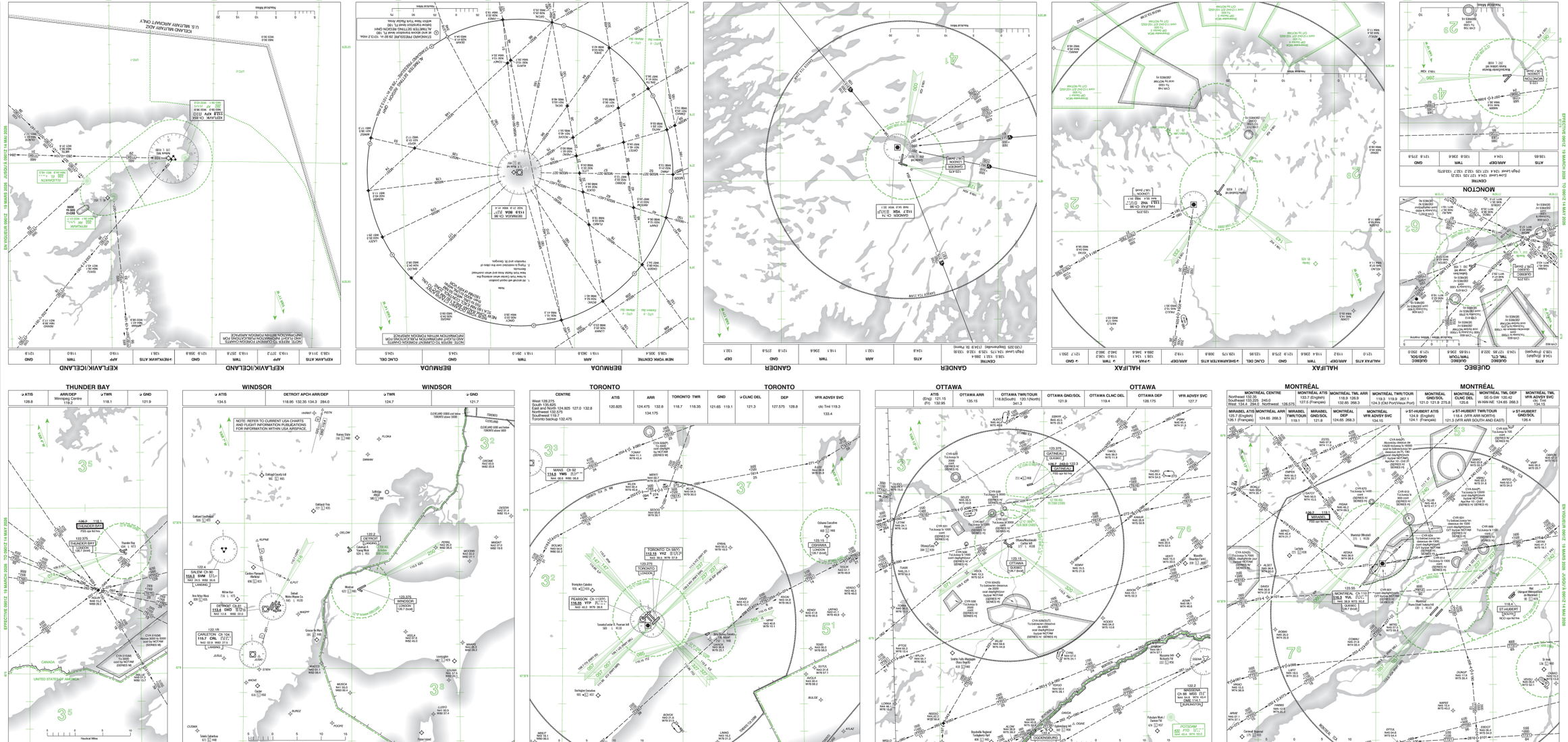
Pour plus de renseignements sur les caractéristiques de l'espace aérien des É.-U., consulter les publications aéronautiques pertinentes.